

et deux sœurs ; de plus, 27 novices (dont 7 frères et 20 sœurs) s'avancèrent pour prononcer les engagements de leur sainte profession. Espérons qu'il seront tous de fervents et fidèles Tertiaires. Vraiment il semble qu'au sein de notre paroisse, le Tiers-Ordre est appelé, grâce au zèle de notre vénéré pasteur, à maintenir, raffermir et développer l'esprit foncièrement chrétien. Le 19 novembre, fête de notre glorieuse patronne, sainte Elisabeth de Hongrie, nous avons célébré avec une solennité toute particulière cette grande Sainte. Il y eut messe chantée pour nos Tertiaires défunts, à laquelle un grand nombre se sont fait un devoir de venir offrir la sainte communion pour le repos de l'âme de leurs consœurs et confrères. Nous avons eu l'Absolution Générale et vénération de la relique de cette sainte que nous avons le bonheur de posséder. Notre dévoué Directeur nous fit une petite allocution touchant ses vertus : il nous parla en particulier de sa grande charité et de son détachement des choses de la terre. Puisse sainte Elisabeth accorder à tous les membres de notre Fraternité de marcher sur ses traces en imitant ses vertus, telles sont les dernières paroles de notre Directeur.

Baie Saint-Paul. — Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis que la chapelle des Petites Sœurs Franciscaines de Marie de la Baie Saint-Paul était ouverte au culte, que les solennités s'y multiplièrent, portant chacune avec elle le cachet d'une fête familiale et toute franciscaine.

Ainsi, le 19 novembre, fête de sainte Elisabeth de Hongrie, patronne du Tiers-Ordre, le divin Hôte établissait sa résidence d'une façon permanente dans ce nouveau temple élevé à la gloire de son Cœur-Sacré. Puis, le 30 novembre, non moins grande était la joie de la famille franciscaine de la Baie Saint-Paul, à l'occasion de la visite de Sa Paternité le Très Révérend Père Provincial de France, qui avait tenu à honorer les benjamines de l'Ordre de cette toute paternelle et bienveillante marque de considération. La faveur d'une telle visite était d'autant plus appréciable que le Très Révérend Père fut obligé de venir en voiture à la Baie Saint-Paul. Sans compter avec les fatigues d'un tel trajet de 50 kilomètres par caps et monts, une demi-heure après son arrivée, Sa Paternité très Révérende mit au profit d'un nombreux auditoire sa chaude et persuasive éloquence. Les bonnes Sœurs en effet ne sont jamais seules à bénéficier du passage des fils de saint François.

Enfin, le 8 décembre, la piété filiale des Petites Franciscaines